



République Française

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Aubenas-les-Alpes

Nombre de membres en exercice: 7

Présents : 7

Votants: 7

Séance du samedi 20 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 16 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de .

Sont présents: Sylvie MARTELLI, Stéphane GUILLERMIN, Roland PETIET, Marie BAK, Marion PASCAL, Dimitri NICOLOPOULOS - SALLE, Olivier TURPAULT

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: TURPAULT olivier

Objet: CHOIX DU VEHICULE - DE 2024 001

L e conseil municipal choisi d'acquérir le véhicule Renault Kangoo VAN BLUE DCI 95 EXTRA avec pour immatriculation GB 167 XT (puissance fiscale 5CV kilométrage 27647)

Date de 1ère mise en circulation 22/09/2021

Montant de l'acquisition :

Véhicule 16690 TTC

Attelage simple 700 € TTC

Carte grise 267 € TTC

Frais divers 245.76 € TTC

Pour un Total de **17902.76 €TTC**

GRUPE CHOPARD CITROEN à MANOSQUE

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2024 - DE 2024 002

Madame le Maire informe les conseillers qu'il faut réhabiliter le parc de loisir.

Retirer le mur d'escalade qui n'est à ce jour plus conforme aux normes de sécurité .

En effet le mur se détériore ainsi que l'escalier d'accès au parc de loisir.

Création d'une dalle béton de 80m² pour recevoir le chalet et la mise en place de la roulotte bibliothèque.

Création d'une rampe d'accès.

Devis de l'entreprise TECTP d'un montant 13 590 € HT

Elle précise également qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre du FODAC 2024 auprès du conseil Départemental des Alpes de Haute- Provence.

Le plan de financement se présente ainsi

FODAC.....70%.....9 513€

Autofinancement 30% 4 077€

Total HT13 590€

Le conseil municipal, après avoir délibéré vote à l'unanimité :

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE - DE 2024 003

EGLISE DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE
Projet de restauration et de mise en valeur
Commune d'aubenas les Alpes

Après en avoir délibéré,le conseil municipal décide de :

- Valider la tranche de travaux de conservation des maçonneries pour un montant de 185 500 HT
- Solliciter les aides financières les plus larges possibles auprès de l'Etat(DETR ou DSIL ou tout autre fonds),de la Région (PRNP) et du Département des Alpes-de-Haute-Provence (PRNP)
- Donner pouvoir à Mme le Maire Martelli Sylvie pour signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en oeuvre de cette opération
- Le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 185 500 € HT

Recettes :

Etat (DETR,DSIL ou autre)	82 919 €
Région Sud (PRNP)	50 000 €
Département 04 (PRNP)	15 000 €

Autofinancement 37 581 €
185 500 €

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2023 - DE 2024 004

Le conseil municipal enterrine la décision modificative suivante :

Article 203(chap 64) : -1149 €

Article 1641 : +16 €

Article 21 : +1133 €

Le conseil municipal décide de demander à la fondation du patrimoine de faire une collecte de don pour la rénovation de l'église.
L'association l' ASPALA s'occupera de gérer la collecte de don pour la commune car cette possibilité figure dans leur statut

SIGNATURE DES ELUS (ES)

Sautelli
[Signature] *[Signature]* *[Signature]* RELAT
[Signature] *Nih* *[Signature]* *SG*

